

## Table des matières

*Bulletin No 58/2018*

Le mot de la présidente.....	2
D'Orges (Champagne) en pays neuchâtelois, avec des habitants faisant profession de la religion prétendue réformée.....	3
Naturalisation des protestants français réfugiés à Neuchâtel, 1685-1794.....	11
Ah ... un –OZ, oh ... un -AZ.....	15
Comment valoriser et transmettre sa généalogie ?.....	18
Faut-il réviser sa généalogie ?.....	23
Traces juives dans la ville de la Chaux-de-Fonds.....	26
Du nouveau à la Bibliothèque de la SNG.....	30
Programme 2018.....	32

## Le mot de la présidente

Chers amis,

Vous serez surpris de trouver un ruban joint à ce bulletin !

Celui-ci nous est offert par Louis Barrelet, membre de la SSEG et membre à vie de la SNG. C'est un fac-similé du ruban de la médaille de fidélité de 1831 de Frédéric Guillaume III de Prusse<sup>1</sup>, aux couleurs de l'ancien Neuchâtel. L'original a été remis à Louis Frédéric Rosselet Juvet (1784 Grand Bayard) qui avait été décoré de cette médaille en 1832, Ce dernier est son quatrième aïeul auquel il souhaite faire mémoire.

L'automne arrive et les activités de la société continuent.

Au plaisir de vous retrouver



© Musée d'art et d'histoire, Neuchâtel

Votre présidente

---

<sup>1</sup> Voir Musée neuchâtelois 1899

**D'Orges (Champagne) en pays neuchâtelois,  
avec des habitants faisant profession de la religion prétendue réformée**

*par Marie-Claude Pinguet*

## Orges !

Pas celui du canton de Vaud à quelques kilomètres d'Yverdon. Un autre en France, quelques lieues à l'ouest de Chaumont en Bassigny, dans la Champagne du XVII<sup>e</sup> siècle et la Haute-Marne de maintenant.

Plusieurs familles de la *religion prétendue réformée* vivent là. Comme d'autres catholiques locaux, ils s'appellent BABOUOT, BOUCOT, CHEVIOT, FÈVRE, MOLLION, REMY. Aucun de ces patronymes n'a été cité parmi les tués ou les blessés lors du massacre de 1562 à Wassy. A Orges, pas plus qu'à Chaumont, il n'y a de temple, ni de pasteur. C'est donc à Landreville<sup>1</sup> près de Bar-sur-Seine (Aube) que les familles se transportent pour assister au culte, pour faire baptiser les enfants, pour célébrer des mariages et pour déclarer des inhumations jusqu'à la destruction du temple le départ du dernier pasteur en 1679 . Les mêmes familles



*Wassy musée du protestantisme  
photo Pierre Debert*

orgeoises rejoignent alors celles de Wassy, à 60 km au nord ainsi que l'atteste le pasteur JAQUELOT : « *Les habitants du Village d'Orge faisant profession de la R.p.R [religion prétendue réformée] qui sont joints avec ceux de Wassy pour l'exercice de ladite Religion audit Lieu de Wassy...* » Au fil des actes, ces Orgeois nous apprennent leurs liens familiaux avec des habitants de Wassy, de Villers-le-Sec, de Vallerest et même de *Granchamp proche de Langres*. Ce qui explique que certaines familles sont allées jusqu'à Is-sur-Tille (Côte

d'Or), au sud de Langres, pour faire baptiser leurs enfants en 1685.

On est cordonnier, bourrelier, cribleur, fourbisseur<sup>2</sup>, drapier, laboureur et vigneron.

Arrive le **18 octobre 1685** : édit de Fontainebleau ou révocation de l'Edit de Nantes ! Plus de religion autorisée en France en dehors de la religion catholique ! A Wassy, le passé est porteur d'enseignement.

## Des convertis ...

<sup>1</sup> Contribution à l'histoire du protestantisme - Le temple protestant de Landreville - Abbé Auguste PÉTEL - 1907 : en ligne sur gallica.bnf.fr

<sup>2</sup> Le crible est un instrument percé de nombreux trous servant à séparer ce qui est plus fin de ce qui est plus gros. Le fourbisseur fabrique, aiguise, vend des armes blanches.



Texte de la plaque commémorative :

« Le 1er mars 1562, François de Guise allant à Paris s'arrêta à Wassy sous le prétexte de faire des remontrances aux calvinistes rassemblés dans une grange bâtie sur cet emplacement. Une bagarre s'ensuivit dans laquelle ses gens d'armes tuèrent et blessèrent environ 250 personnes. Cette journée dite du massacre de Wassy ouvre l'ère des guerres de religion. »

Photo Pierre Debort

Que reste-t-il à faire pour ceux qui sont conscients de devenir tôt ou tard des victimes ? S'adapter en se convertissant ou rejoindre des lieux respectant leurs convictions.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 1686, le curé d'Orges déclare avoir reçu 27 hommes, femmes et enfants qui ont abjuré collectivement *sans impulsion ni contrainte*, promettant de renoncer aux *dogmes pernicious de Luther et de Calvin et à toute autre secte ou religion*. Et il cite ces personnes :

Jean REMY, sa femme Judith MUNIER et leurs 4 enfants, Jeanne, Jacques, Jean, Pierre âgés de 17 à 7 ans.

Jean MOLLION, sa femme Jeanne CHEVIOT et leurs 4 enfants.

Nicolas BOUCOT et quatre de ses enfants. La femme de Nicolas, Elisabeth CHEVIOT « *a fait sa déclaration en sa maison n'ayant pu venir à cause d'incommodités* ».

Nathanaël MUNIER, sa femme Susanne CHEVIOT et leurs trois enfants.

Jeanne FEBVRE veuve, ses deux enfants et sa nièce.

Jeanne et Elisabeth CHEVIOT sont sœurs et Nathanaël et Judith MUNIER frère et sœur.

Il est avéré que Nicolas BOUCOT, Jean MOLLION, leurs épouses et leurs enfants ont poursuivi leur vie à Orges. Pour les autres, c'est l'inconnu. Aucune famille BABOUOT ne figurant dans cette liste, cela nous emmène vers ceux qui sont partis.

### ...aux fugitifs

Les départs clandestins sont connus par les biens que les fugitifs ont dû laisser sur place.

Jacques BABOUOT et sa femme Suzanne BABOUOT délaissent à Orges maison, terres, prés, vignes et obligations. Mention de biens saisis et délaissés aussi pour Pierre FÈVRE et Judith BABOUOT et pour Pierre BABOUOT et sa femme Jeanne FÈVRE, laquelle ne peut être la veuve ayant abjuré. Relier tous les

BABOUOT et tous les FÈVRE est tâche impossible en raison de leur multitude et des lacunes dans les registres.

Quelques traces laissées par ces Orgeois ayant quitté le pays, figurent dans des listes du *refuge huguenot*.<sup>1</sup> Malgré les patronymes plus ou moins déformés, tous sont originaires d'Orges *dépendant de l'église de Vassy* ou *proche de Chaumont en Bassigni*. On remarque Jacques et Paul *BABONOT/BABOJOT/ BABOIJJE / BABOJIOT...*, laboureurs, ayant reçu assistance à La Neuveville le 25 février 1686 puis le 1<sup>er</sup> mars suivant à Neuchâtel. On les retrouve à Francfort-sur-le-Main le 26 mars 1686. Leur nièce Marie DIDIER les accompagne. Leur itinéraire indiqué est Brienne<sup>2</sup>, Neuchâtel, Heidelberg et leur destination : Brandebourg et Hesse. Un certain Pierre BABOUOT reçoit assistance à Schaffhouse le 1<sup>er</sup> mars 1690. Est-il pour autant le même que celui qui figurait sous le nom de *BABOUE* et accompagné de sa femme et ses 3 enfants à Neuchâtel le 19 janvier précédent ? Pour Pierre *FEBVRE*, Judith *BABOUAT* et leurs deux enfants, l'itinéraire pour une même destination est Neuchâtel, Berne. Ils reçoivent assistance à Neuchâtel le 21 décembre 1685 et à Francfort-sur-le-Main le 26 mars 1686. Un autre couple n'est pas inconnu d'Orge : Jean *BAUCAUD*, sa femme et leurs deux enfants. Le dénommé BOUCOT resté à Orges qui a abjuré, avait un frère prénommé Jean dont l'épouse se nommait Marie BABOUOT.

## Les REMY

Cette différence dans le choix de destinée des BOUCOT se retrouve chez les REMY, dont quelques uns de Wassy se rattachent à ceux d'Orges. Pierre REMY laboureur à Orges, veuf de Marie FÈVRE dès avant 1676, est le frère de Jacques REMY, notaire royal, demeurant à Wassy. Ce notaire et son épouse n'ont pas eu à choisir leur destinée car tous deux sont décédés avant 1685. Leur fils, Jacques *le jeune*, abjure et reste à Wassy.

Les enfants de Pierre REMY sont Abraham, marié à Françoise LAMONTRE, Jean et Marie.

Le 12 juin 1682, Pierre REMY est mis en terre au cimetière d'Orges. Mais le 14 juin à Wassy, tristement, c'est le mariage de sa fille Marie REMY avec Jean BABOUOT vigneron âgé de 39 ans. Témoignent pour Marie, Jacques REMY son oncle et Jean REMY, *colleron* (bourelier) son frère. La jeune mariée de juin devient veuve dès la fin de l'année et c'est à un fils posthume, prénommé Jean comme son défunt père, qu'elle donne naissance en avril 1683. Comme son frère

---

1 <http://www.refuge-huguenot.fr/index.php>

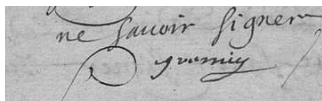
2 Si des localités portent ce nom en Champagne et dans la Bresse, il semble peu probable que les réfugiés y aient manifesté leur présence. Une erreur s'est sans doute glissée dans l'écriture de ce mot. Dans son article « *Sur les traces des réfugiés huguenots à Neuchâtel* » - bulletin SNG décembre 2017, Marc Bridel mentionne *Biènn*.

Abraham, sa belle-sœur Françoise LAMONTRE, elle délaisse aussi à Orges maison, terres prés et vignes.

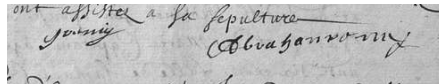
Malgré une erreur dans l'origine donnée (*Vassy* et non pas Orges), Abraham REMY et son épouse figurent dans les registres d'assistance de Genève le 16 avril 1686.

Mais leur frère, **Jean REMY**?

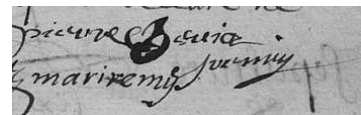
Après que Jean REMY ait abjuré avec son épouse et ses enfants, Orges ne mentionne plus leur présence. Ce ne peut être que lui qui a épousé Judith MUNIER, même si les lacunes empêchent de dater leur union ! Ces signatures particulières nous le prouvent.



J remiy : A la naissance de sa fille Susanne - AD 52 Wassy 1E0550



J remiy : Au décès de son père, témoin avec son frère - 1E0550



J remiy : Au mariage de sa sœur - 1E0550

Filiation reprise dans la liste de naturalisation des Réfugiés français à Neuchâtel<sup>1</sup> et attestée par la fiche détenue aux Archives de l'Etat (M N 1900 fo 250):

« Jean Remy, natif d'Orges en Champagne, fils de Pierre Remy et de Marie Febvre; s'était réfugié dans l'état de Neuchâtel. Ayant obtenu la naturalisation, il prêta serment de fidélité à S. M. le roi de Prusse, le 17 mars 1710.»

Le 6 novembre 1715, on le retrouve un jour de foire à Neuchâtel, témoin pour l'emprunt d'une somme d'argent dans la boutique d'un apothicaire chez qui le notaire Samuel Dupasquier est convié. Toujours dit *réfugié*, il est *négociant en ce pays demeurant à Yverdon*.

Mystère au sujet de son épouse Judith MUNIER et de Jacques son fils. N'oublions pas toutes les années qui séparent l'abjuration des preuves de présence à Neuchâtel. Les autres enfants apparaissent dans les archives neuchâteloises. Pierre, devenu orfèvre, épouse le 1<sup>er</sup> août 1709 à Neuchâtel Marie Marguerite BOREL qui va lui donner six enfants. L'une de leurs filles se marie, elle aussi, à Neuchâtel en 1736. Même lieu pour les décès de Pierre REMY en 1757, et de son épouse en 1749.

Jean REMY, autre fils de Jean, est compagnon orfèvre ayant travaillé en 1709 pour Jacob BREGUET. Il figure sur un registre de la confrérie des *Favres-Maçons-Chapuis* (F-M-C) de Neuchâtel<sup>2</sup>, c'est-à-dire des forgerons, maçons et charpentiers. Les membres de cette corporation devaient apporter un gobelet en argent ou en platine qui leur servait lors des repas de la corporation. On peut donc comprendre que Jean REMY, compagnon orfèvre, a travaillé pour Jacob BREGUET, membre de la confrérie, soit pour lui faire un gobelet soit pour tout autre travail pour lequel

1 Naturalisation des Réfugiés français à Neuchâtel, de la Révocation de l'Edit de Nantes à la Révolution française, 1685-1794, par Madame Alexandre de Chambrier - (Extrait du Musée neuchâtelois 1900) AEN

2 Neuchâtel et ses anciennes corporations - Olivier Girardbille Patrice Allanfranchini - Editions G d'Encre

il avait besoin d'un orfèvre. Souvenons-nous aussi de Jeanne REMY, la fille aînée ayant abjuré avec ses parents. Elle épouse *Jehan FEVRE* à Corcelles le 26 juin 1695. Ce qui permet de dater la présence familiale et de supposer que ce dénommé FÈVRE appartient lui aussi à la communauté venue d'Orges. Ceux-ci ont deux enfants : Jean-Pierre et Jeanne, qu'ils laissent orphelins en bas-âge, comme on peut le lire dans la liste de naturalisation : « *Jean-Pierre et Jeanne Febvre, habitant l'état de Neuchâtel en Suisse, enfants de feu Jean Febvre et de Jeanne Remy, du lieu d'Orges, près de Chaumont en Champagne, étant encore en bas âge, le sr Simon Couty, d'Yverdon, se présenta pour eux et, en leur nom, prêta serment de fidélité à S. M. le roi de Prusse, le 31 mars 1710.* » On disait alors que Jeanne demeurait à Yverdon.

Cet itinéraire choisi par les Orgeois se rapproche de celui des réfugiés venus du Dauphiné et des Cévennes. Pour autant, plusieurs familles de Wassy l'ont emprunté, recevant assistance à Neuchâtel et à La Neuveville, et cela dès les premiers jours de 1686. Même avant peut-être, si l'on se réfère à la naturalisation de Jérémie PIERROT, « *armurier, natif de Langres, établi depuis 10 ans à Neuchâtel ...naturalisé le 28 juin 1693<sup>1</sup>* ».

Tout cela donne l'idée d'une famille REMY bien installée et intégrée en pays neuchâtelois dont on va en trouver des descendants de nos jours. Et bien non !

Pas de REMY dans les familles neuchâteloises ! Ils n'ont pas fait souche dans le canton !

Bien plus tard, on trouve Jean François REMY fils de Pierre Barthélémy, bourgeois de Berlin, marié à La Chaux-de-Fonds le 2 janvier 1799 avec Hyacinthe TISSOT-DAGUETTE, communière du Locle et de La Chaux-de-Fonds et aussi Jeanne REMY fille de Philippe Joseph mariée en l'église réformée de Sedan le 16 mars 1817 avec François-Louis ELZINGER fils de Jean Henri.

Mais rien ne permet de faire le lien entre les descendants de Pierre REMY et Marie FÈVRE arrivés à Neuchâtel entre 1685 et 1695 et ces REMY arrivant de Berlin 100 ans plus tard...

D'autant plus que *nos* REMY ne sont pas la seule famille réfugiée portant ce patronyme ayant quitté la Champagne. Plusieurs REMY champenois figurant dans les listes du refuge huguenot ne sont pas originaires d'Orges.

### Et les COUTY ?

A Orges en Champagne, des COUTY n'étaient pas inconnus. Un Samuel COUTY, vite décédé, demeurant à *Grandchamp proche de Langres* avait épousé une Orgeoise dès 1670.

---

1 Jérémie PIERROT « obtient permission de prendre droit de bourgeoisie à Neuchâtel. Il possédait deux maisons à Auvernier, il demande le 23 novembre 1708 un délai de 3 ans pour les vendre et en acheter une à Neuchâtel. Il acquit en ville la maison de la monnaie » Liste Musée Neuchâtelois.

## Présomption

Qui peut être le *sieur Simon COUTI* ayant répondu pour les enfants de feu Jeanne REMY, naturalisé lui-même le 31 mars 1710? Réfugié français, négociant demeurant à Yverdon, il est natif de Pressigny, localité au sud-est de Langres comme celle proche de Grandchamp. Il est le fils *d'Anthoine COUTI* et *Madeleine VEILLOT* selon les sources neuchâteloises.

C'est de l'église réformée d'Is-sur-Tille (Côte d'Or) que dépendaient les Protestants de Grandchamp et Pressigny. C'est là qu'en 1663 s'est marié un couple presque homonyme : *Abraham COUTY* et *Madeleine VELUOT*. Couple qui a demeuré à Grandchamp puis à Pressigny. Le 1<sup>er</sup> novembre 1672 est baptisé l'un de leurs enfants : *Simon COTI*. Lorsqu'on lit que le parrain de l'enfant se nomme *Simon VILUOT*, on ne peut s'empêcher de rapprocher ces éléments d'un autre nom figurant dans la liste de naturalisation à Neuchâtel : *Daniel VELLUOT, faiseur de cribles, habitant au Locle, fils de Simon VELLUOT, laboureur, de Pressigny en Champagne élection de Langres et de feu Claudine BOULANGER de Pressigny près de Grandchamp*. D'autant plus qu'un certain Daniel VELLUOT fils de mêmes parents est né à Pressigny le 17 septembre 1683 et que son parrain se nommait Daniel COUTY criblier à Grandchamp. Peut-on en conclure qu'*Anthoine* et *Abraham COUTY* sont une seule et même personne? A cette présomption on ne peut opposer qu'une certitude : les couples de parents *COTY/VULUOT* et *VULUOT/BOULANGER* ont abjuré conjointement à Pressigny le 25 novembre 1685.

### **Autre COUTY, autre interrogation, mais un réfugié reconnaissant**

En 1724, un certain *David COUTY fils de feu Daniel de Vassy en Champagne*, habitant Le Locle, obtient gratuitement sa *naturalisation* comme sujet de l'état en raison de *relations avantageuses*. On connaissait aussi des COUTY dans le Wassy protestant au XVII<sup>e</sup> siècle mais aucun baptême à ce nom jusqu'en 1685 !

Transportons-nous au Locle dans les décennies suivantes.

*David COUTY* est enseveli au Locle le 14 juin 1747.

Le 17 avril 1749, par devant le notaire David SANDOZ, est établi un testament réciproque entre *Daniel COUTY fils de feu David et Jeanne BESANÇON-PERRET* mariés au Locle le 29 septembre 1731.

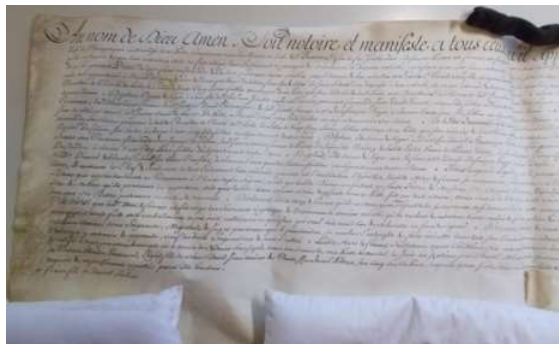
« *David COUTY fils de feu Daniel* » se retrouve inversé dans « *Daniel COUTY fils de feu David* ».

Qui est Daniel COUTY, français réfugié demeurant aux Combes, enseveli au Locle le 9 août 1780? Probablement l'époux de Jeanne BESANÇON-PERRET, elle-même décédée en 1765.

Les liens qui unissent les COUTY de Grandchamp au sieur Simon COUTY d'Yverdon, ou aux COUTY du Locle restent difficiles à définir, mais on sent qu'ils existent et que ces gens se connaissent.



La preuve en est apportée par le testament réciproque entre *Daniel COUTY fils de feu David* et Jeanne BESANÇON-PERRET. Document très révélateur des liens familiaux.



Parchemin (1m X 30cm) du testament réciproque entre Daniel COUTY et Jeanne BESANÇON-PERRET. Archives de l'Etat Neuchâtel – photos Françoise FAVRE

Légataires de Daniel COUTY, Fils feu David, naturalisé, demeurant <i>rière</i> <sup>1</sup> la mairie du Locle	Légataires de Jeanne BESANÇON- PERRET, Fille feu Guillaume
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La louable chambre de Charité du Locle</li> <li>2. Jean Abram et Sara GAUTIER (épouse de Jean Daniel EMONET) : ses cousins germains du côté maternel</li> <li>3. Jaques, Madelaine (épouse Justicier David COURVOISIER), et Judith (épouse Jean François BOYER) = enfants de feu Jaques PÉTHIEU : ses <i>rière</i> cousins</li> <li>4. Jean-Pierre et Jeanne (veuve de Pierre de VELIN) FAIVRE = enfants de feu Jean FAIVRE : ses <i>rières</i> cousin et cousine du côté paternel</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La louable chambre de Charité du Locle</li> <li>2. Les frères Jean Jaques et Moÿse DUCOMUN : ses oncles</li> <li>3. David BESANÇON-PERRET fils de feu Daniel : cousin germain du côté paternel</li> <li>4. Jeanne Marie (épouse Pierre Du COMMUN dit BOUDRY), et Ester (veuve Pierre DROZ) Du COMMUN : sœur et fille de Jean Jaques Du COMMUN : ses cousines</li> <li>5. Jean Jaques, Juditte-Marie et Susanne Marie DUCOMMUN, enfants de Moÿse : ses cousin et cousines</li> <li>6. David, Abram, Marie</li> </ol>

1 *Rière* cousin signifie arrière cousin, ce qui équivaut à petit-cousin. *Rière* la mairie du Locle = près de

	<p>Madeline, Jeanne Marie,          Madeline, Marguerite          BESANÇON-PERRET          enfants de David</p> <p>7. Daniel et David ROBERT ;          fils de Daniel : ses <i>rières</i>          cousins</p>
--	---

Visiblement, Daniel COUTY et sa femme n'avaient ni enfants, ni neveux. De ce fait, ils lèguent leurs biens à des cousins. Maintenant que lui et son épouse ont quelques biens, ils en lèguent une partie en priorité à *la louable chambre de charité du Locle*. C'est un réfugié reconnaissant.

Du côté COUTY, le très fréquent patronyme GAUTIER nous rappelle le dernier ministre d'Is-sur-Tille : Prudent GAUTHIER.

Ce sont surtout les derniers légataires qui attirent notre attention : *Jean-Pierre* et *Jeanne FAIVRE*. Souvenons-nous des deux enfants en bas âge de défunte Jeanne REMY représentés par le *sieur COUTI* d'Yverdon en 1710... Ils sont toujours présents en 1749 attestant du cousinage entre ces familles COUTY, REMY, FEVRE.

En l'absence d'autobiographie familiale, suivre les pas des familles réfugiées est un parcours semé d'embûches comme leurs propres vies. On peut juste espérer que là où ils ont trouvé refuge, cela fut aussi pour eux **bonne paix et tranquille repos** selon les propres mots du roi Henri IV en 1598.

Marie-Claude Pinguet

*Avec la collaboration de Françoise et Paul Favre, précieux relais neuchâtelois dans l'élaboration de cette histoire.*

Le 29 octobre 1685, peu de jours après la révocation de l'Édit de Nantes par Louis XIV, Frédéric 1er de Prusse (1657-1713), Prince Électeur de Brandebourg, publie l'Édit de Potsdam pour inviter sur ses terres les huguenots qui fuiront de France.

Venant principalement du Dauphiné et du Languedoc, après un parcours périlleux, ils sont environ 200'000 à 250'000 à trouver asile et assistance dans les cantons suisses. Malgré la pression de la France qui demande leur expulsion, ils sont accueillis, hébergés, nourris et soignés grâce à la solidarité des églises et des Bourses françaises.

La plupart ont une position sociale élevée, maîtrisant un métier d'artisan ou de fabricant.

Quand, en 1707, le roi de Prusse prend la souveraineté du comté de Neuchâtel et la seigneurie de Valangin, il offre aux Français réfugiés dans la principauté et dans les cantons voisins de Berne, de Vaud, de Genève, non pas la naturalisation neuchâteloise, mais allemande. Elle leur permet de devenir « *sujets du roi dans tous les pays de son obéissance et mis en possession de tous les droits et privilèges des sujets prussiens* ». Le statut de « *franc-habergeant* » leur assure une exemption d'impôt pendant quatre ans, la liberté de suivre leur culte en français et de conserver le droit français et leurs propres magistrats.

Un grand nombre d'entre eux traverse la Suisse et continue vers l'Allemagne mais beaucoup se fixent à Neuchâtel « *qui a été pendant près de deux siècles sous la souveraineté de la famille française des Orléans-Neuville. On peut estimer à 23'000 le nombre de réfugiés qui y ont assistés de 1661 à 1697* ».

Non seulement ils peuvent y vivre librement leur foi mais aussi créer des manufactures qui sont aujourd'hui des symboles économiques, notamment dans l'horlogerie, l'industrie textile ou la chocolaterie.

Notre adhérente, Marie-Claude Pinguet, a extrait le nom des Drômois sur la liste des « *Français naturalisée à Neuchâtel de 1685 à 1794* » ; site du *Musée neuchâtelois* et aussi dans la *bibliothèque de Geneanet*.

Nous publions ci-dessous ceux pour lesquels il a été possible d'ajouter les filiations par les relevés d'EGDA<sup>1</sup> et les dates d'assistance en Suisse avec la base de données du *Refuge Huguenot*.

---

1 EGDA : association généalogique de la Drôme / <http://www.geneadrome.org/>

«Liste des Réfugiés qui ont été naturalisés sujets du Roy et auxquels le Conseil d'Etat de Neuchâtel a fait prêter serment de fidélité à Sa Majesté, suivant ses ordres et en conformité Edit du 14 décembre 1709».

ASTIER François manufacturier, de Beaumont (lès-Valence), demeurant à Lausanne, » de feux Pierre et Françoise Peraux Naturalisé le 22.9.1711.

*Cm 1636 Me Jomas, Beaumont-lès-Val. 2E 4383/48: Pierre ASTIER fs de † Pierre & † Isabeau ROMANET avec Françoise PERRAUD fa de Jean & Isabeau CHAIX*

**BERTRAND Henry**, natif Nyons, apothicaire et marchand droguiste, demeurant à Yverdon (une fille née en 1690), fils de feu Henry, marchand drapier de Nyons. Naturalisé le 3.3.1710. D'où **BERTRAND Jean Elie**, professeur en belles-lettres et recteur du collège de Neuchâtel, fils de feu Henri 2, bourgeois d'Orbe. Lettres de naturalité et permission de prendre la bourgeoisie à Neuchâtel moyennant 300£.

*Cm 1674 (non dépouillé) M<sup>e</sup> Durand, Nyons 2E 12907/163: Henry BERTRAND, avec Isabeau DURAND.*

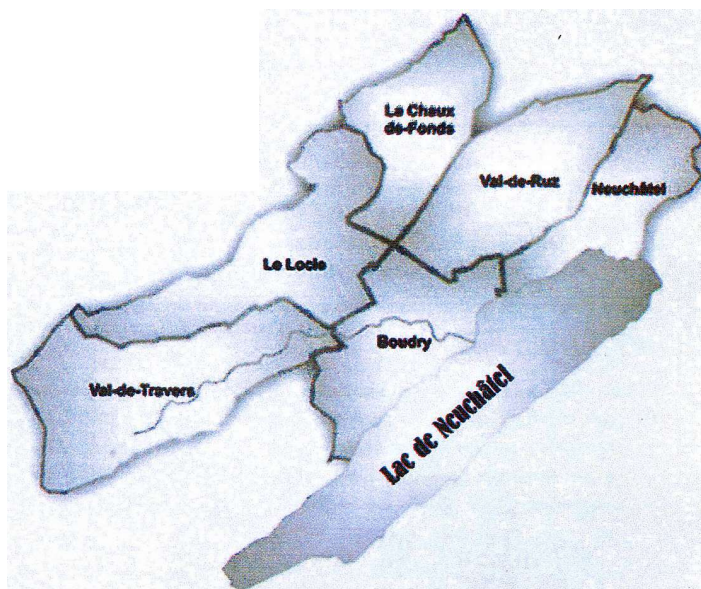
**CHABANEL François et Pierre**, frères marchands de Valence, habitent à Yverdon, fils de feu Pierre & Suzanne Lernet. Naturalisés le 28.2.1710. Leur frère Daniel naturalisé le 23.3.1710.

Le 20.12.1711, François Chabanel, naturalisé sujet du roi le 28.2.1710, demande à être aussi naturalisé sujet de roi dans cet Etat. Sur l'opposition de la Compagnie des Marchands de Neuchâtel, qui y voit un préjudice considérable pour les marchands de ce pays, sa demande lui est refusée.

*François Chabanel, maître manufacturier de draps et sa femme Madeleine Dumont recensés en 1693 à Yverdon, «famille de 8 personnes réfugiées, subsistant de leurs rentes ou industrie- ». Trois enf. baptisés à Yverdon : Louis 1703, Françoise 1707, Théodore François 1711.*

**FAURE Pierre**, fils de feu Michel, de Valdrôme, réfugié naturalisé, reconnu franc-habergeant des montagnes de Valangin. Son père s'est réfugié au Locle avec sa mère, ses deux sœurs et lui-même; il demande la naturalité après la mort de son père. Naturalisé le 3..3.1708, paie 75 £.

*Michel Faure, sa femme et ses enfants, assistés à Genève le 31.3.1687, reçoivent 31 florins.*



**FUZIER Jacques**, foulancier, natif de Beaumont (Lès-Valence) en Dauphiné, demeurant à Yverdon fils de feu Jean & Catherine MONTTOISON. Naturalisé le 22.9.1711.

Un fils Jean Jacques baptisé à Yverdon le 11.5.1712.

*Cm 1659 M<sup>e</sup> Rodet, Beaumont-lès-Val. 2E4399/2421: Jean FUZIER fils de † Pierre & Jeanne BONNET avec Catherine MONTTOISON fà de † Jean & † Louise ASTIER.*

**GAY Jean-Simon**, fabricant de bas à Lausanne, fils de feu Philibert-Philippe Gay, marchand de Die en Dauphiné et de Jeanne Marie Julien. Naturalisé le 1.9.1710.

*Die (RPR) x 6/11/1678: Philibert Philippe GAY fils de Pierre (notaire) Die avec Jeanne Marie JULIAN fà de... (ministre).*

**GOY Louis**, drapier à Lausanne, fils de Louys Goy et Marie Pattonier; de Bourdeaux en Dauphiné. Naturalisé le 17.5.1710.

*Cm 29/1/1647 M<sup>e</sup> Chabanne, Bourdeaux 2E 17106/9: Louis GOY, drapier, fils de Pierre & Jeanne ROUX, Le Poët-Célarde avec Marie PATONNIER fà de Jacques & Louise DESAULSES, Bourdeaux.*

**LA CHAUX (de) André**, St-Auban en Dauphiné, fils de Pierre de La Chaux et Lucrèce Chion. Naturalisé le 22.2.1710.

*Le 3.10.1685, Pierre et son épouse abjurent à St-Auban avec leurs cinq enfants : André, Hector, Joseph, Pierre et Jeanne mais le 4.10.1687, ils sont assistés à La Chaux-de-Fonds. André de LACHAU x ca 1710 Suzanne CHION, d'où Pierre DELACHAU (1716-1772) confiseur Collonge-Bellerive, Genève.*

**LAMANDE Benjamin**, docteur en médecine, habitant Genève et ci-devant possédant des biens et domicilié dans la ville et principauté d'Orange, fils de défunts Sr Jean Lamande, docteur en médecine, originaire de Crest en Dauphiné et de Demoiselle Olympe Fayolle de Tillol. Naturalisé le 6.6.1712.

*Cm 1625 M<sup>e</sup> Piscis, Crest 2E 6943/3 : Jean de LAMANDE, docteur en médecine à Crest, fs de Jean, châtelain de Cêlas, avec Marie VERNET, fà de Pierre. Cm2 1637 avec Olympe FAYOLLE fà de † Isaac, bourgeois & Madeleine SILHOL.*

**MONART Daniel**, cardeur de laine, demeurant à la Brévine, comté de Neuchâtel, fils de Marc et Marguerite BOFIER (REYNAUD ?), de Charens (Luc-en-Diois). Naturalisé le 4.7.1710.

*Daniel Monard, sa femme Marie Bouffer et trois enf., assistés à Genève le 14.9.1687, à La Chaux-de-Fonds le 20.3.1689 « y ayant pitié, les enfants ayant les pieds gelés. Repassent le 23.3.1690, ayant perdu leur attestation. Lien matrimonial supposé».*

*Cm 30.3.1679 M<sup>e</sup> Bermond, Lesches 2E 4999/381: Daniel MONNARD fs de Marc & † Marguerite REYNAUD, Charens avec Isabeau GONDOUIN fà de David & Lucrèce TURC, Charens-le-Bas.*

**MONTTOISON Moyse**, marchand, bourgeois de la Neuveville, natif de Chabeuil, fils de feu Jean et Philippine Astier. Naturalisé le 28.2.1710.

*Cm 1661 M<sup>e</sup> Rodet, Beaumont-lès-Val. 2E 4400/144 Jean MONTTOISON fs de † Mathieu & Isabeau MARGERIE avec Philippe ASTIER fà de † Barthélemy & Jeanne MONTTOISON.*

**POUDRET (POUDPEL) Alexandre**, fils de Gaipard Poudret et de Louise Manuel, de Die. Naturalisé le 24.3.1710 Neuchâtel.

*Cm 27/5/1674 M<sup>e</sup> Giton, Die 2E 5527/73: Gaspard POUDREL, régent à l'Académie, fils d'Antoine, marchand drapier Die, avec Louise MANUEL fa de † Jean, ministre à Pontaix.*

**REYNIER Louis**, né le 3.8.1687 à Dieulefit, manufacturier en laine, réfugié dans ce pays, expose le 30.11.1707 que désirant avoir sa part au bonheur de tant de milliers de ses compatriotes qui ont asile et vivent si heureusement sous la protection de Sa Majesté, le meilleur de tous les rois, il supplie qu'on lui accorde des lettres de naturalité et condition de bourgeois de Valangin. Il obtient le droit de prendre bourgeoisie à Neuchâtel le 2.6.1711 en payant 300 ₣.

*Dieulefit x 29.9.1680, Cm M<sup>e</sup> Moralis 2E 11811/121: Louis Reynier, drapier fils de Pierre & Marie Morin avec Marie Duc fa de Mary & Judith Breynat. D'où Daniel et Louis ° Dieulefit 1682/1687.*

**SUCHARD (SOUCHARD) Louis et Pierre**, frères de Combovin, fils de Jean (° Ca 1650), travailleurs en étoffes de laine, habitent Boudry. Naturalisés le 4 juin 1708, payent 20 écus blancs chacun.

*D'où Samuel Philippe SUCHARD (1797-1884), arrière-petit-fils de Louis (ca 1675-1751) et Marie Madeleine DUPUIS, industriel, créateur des chocolats Suchard, x Rose Frédérique JORDAN (1803-1870). Biographie Racines Drômoises n° 81, 2007, Joël Colombat.*

**TERRISSE André-César**, natif de Genève, fils de Gabriel-François TERRISSE, de Die (et Françoise Catherine Bérard), participe depuis plusieurs années à la Sté de commerce de Pourtalès et C<sup>ie</sup> et désirerait d'être désormais du nombre des sujets de S.M., et d'acquérir la bourgeoisie en cette ville. Lettres de naturalité et permission de prendre bourgeoisie à Neuchâtel le 22.1.1765, moyennant 120 ₣ tournois.

*Gabriel François TERRISSE, ° 22.6.1709 Die, fils de Jean, avocat, épouse le 3.9.1691 Anne TRUFFEZ d'Orange (84), et en 1692 Marguerite JOURDAN.*

**VIEUX Jacques**, fabriqueur d'indiennes, habitant Genève, fils de feu Antoine et Isabeau Perrinet, de Saillans en Dauphiné. Nationalisé le 24.3.1710.

*Pontaix RPR x 1.6.1662: Antoine VIEUX, M<sup>e</sup> chirurgien Saillans avec Isabeau PERRINET fille d'Achille.*

Sources : *Bulletin de la Société neuchâteloise de Généalogie, n° 57, déc. 2017, Marc Brüdel,*

*Sites Internet: Musée neuchâtelois - Refuge-huguenot - Geneanet.org/archives/ouvrages/*

Comme vous le savez tous, les Français (surtout les Parisiens) ont la fâcheuse habitude de prononcer les lettres finales des noms de personnes ou de lieu. Ainsi, Chamonix (prononcez « Chamoni ») devient pour eux « Chamonicse », Tournus (prononcez « Tournu ») devient « Tournusse », Gérardmer (prononcez « Gérarmé ») devient « Gerarmère ». Heureusement, cette coutume, courante il y a trente ans, a tendance à disparaître. Les Parisiens n'ont plus l'arrogance d'antan et se mettent maintenant volontiers à respecter les façons locales de prononcer les toponymes provinciaux.

Il est cependant une coutume qui reste bien ancrée, c'est de prononcer « oze » ou « aze » les noms de personnes se terminant par -oz ou par -az. Chez nous, le « z » final reste, comme d'ailleurs souvent en français (« vous venez » ne devient jamais « vous venèze »). Quelle est l'origine de ces orthographe ? Voici quelques mots d'explication :

Il fut un temps où, dans nos région on parlait le latin, non pas le latin de Cicéron, langue littéraire déjà en partie pédante à son époque, mais un latin vulgaire, sans doute mâtinée de gaulois dans nos régions. Y a-t-il un ou plusieurs gaulois selon les tribus, nous ne le savons pas. Toujours est-il, qu'après la fin de l'Empire romain, le parler de chaque région évolua séparément. Il y eut trois grands ensemble de langage roman en France : au Nord la langue d'oïl (les Jurassiens parlent des patois en langue d'oïl), au Sud la langue d'oc, et à l'est, en gros sur le territoire occupé par les Burgondes, un troisième ensemble de langue que l'on a appelé longtemps « franco-provençal », mais qui est plutôt aujourd'hui dénommé « arpitan ». C'est le cas de l'immense majorité des patois de la Suisse romande.

Lorsque la France s'est construite autour de la dynastie capétienne, la langue de la région parisienne (le français, qu'il faut comprendre comme le patois de l'Île de France) devint peu à peu le langage qui comptait et est à l'origine du français moderne.

Mais, il y avait beaucoup d'autres patois en France. Un autre a profondément influencé une langue actuellement parlée internationalement. L'Angleterre fut envahie par les Normands en 1066 et les barons de cette région sont devenus l'élite « anglaise », mais ont continué à parler leur langue d'origine (le normand) pendant plusieurs siècles. Quelques mots normands (non français) sont donc passés à l'anglais et s'y retrouvent toujours maintenant. Le normand et le picard (on dit maintenant le ch'ti) ont une caractéristique bien spécifique dans le Nord. Le ca-initial latin ne devient pas « che », mais « ke. Du « canem » latin, on ne passe pas à « chien », mais à « kien » (cf. le film « Bienvenue chez les Chtis »). Ainsi, « carrum »

ne devient pas « char », mais « car » en normand, mot qui a passé à l'anglais où il désigne une voiture.

Mais revenons à notre français. Ce qui le caractérise, c'est que l'accent tonique latin y est toujours situé sur la dernière syllabe. Tous les sons qui suivent cet accent tonique d'origine ont été oubliés en français. L'exemple le plus extrême se trouve dans le nom de cette ville hexagonale, en latin [Dividurum] Médiomatricorum, qui a donné en français ..... Metz, car l'accent est sur la première syllabe et toute la suite a disparu.

Ainsi, en français, on met toujours l'accent sur la finale, même lorsque les mots sont d'origine étrangère, mais ce n'est pas le cas ailleurs. En langue d'oc et en arpitan, l'accent latin a été conservé et les syllabes qui le suivent ont été conservées, quoique prononcées de façon plus légère. Ce qui est en français un « e » muet, est au Sud de la France une « a » ou un « o » que l'on dit amuît, car on le prononce à peine. On devrait écrire « a » ou « o ».

Ainsi, le prénom latinisé « Vuilliérmus » devient en français « Vuilliérme », en langue d'oc « Vuilliérm<sup>a</sup> » (non Vuilliermá) et en arpitan plutôt « Vuilliérm<sup>o</sup> » (non Vuilliermó).

C'est une règle générale au Moyen Âge, lorsqu'une voyelle est prononcée à la fin d'un mot, on a tendance à la consolider par une consonne, que l'on ne prononce pas. Cela peut être un « t » (par exemple Jeannerat), un « d » (par exemple Junod), par un « l » [mais pas toujours] (par exemple Rossel) ou, pour notre malheur, par un « z ».

Pourquoi un « z ». Certains l'expliquent par le fait que les scribes sont sensés ne pas employer un « z » normal, mais par un « 3 » dont le trait se termine sous la ligne, marquant ainsi que la voix comme le trait doit descendre et que le son de la dernière syllabe ne se prononce que très peu.

Ainsi pour reprendre un autre exemple, le nom français Mérmé devient au Sud de la France Mérmaz (nom d'un politicien français) (non « Mermáze ») et chez nous Mérmoz (nom d'un aviateur) (non Mermóze »).

Donc, en résumé, l'apparition du français dans nos régions a eu pour conséquence que changer la place de l'accent tonique (mis systématiquement sur la dernière syllabe) et de prononcer une lettre purement décorative, le « z » final. Certains en souffrent, mais d'autres en sont tout contents. En effet, il est plus séant de dire « Crottáze » que Cróttaz, « Culóze » que Cúloz.

Noms de famille neuchâtelais concernés par ces orthographe (avec essai d'interprétation, mais chaque nom demanderait une étude particulière. Certains sont évidents, Menth<sup>a</sup> = Menthe, d'autres plus énigmatiques, Voug<sup>a</sup> = ??) :

-a : Guér<sup>a</sup>, Leub<sup>a</sup>, Menth<sup>a</sup>, Tiss<sup>ot</sup>-dit-Choppi<sup>a</sup>, Voug<sup>a</sup>

-d : Baill<sup>od</sup>, Henri<sup>od</sup>, Jac<sup>ot</sup>-Guillarm<sup>od</sup>, Jorno<sup>d</sup>, Juno<sup>d</sup>,



-l : Bengueré<sup>l</sup>, Boré<sup>l</sup>, Buchené<sup>l</sup>, Caré<sup>l</sup>, Chané<sup>l</sup>, Chédé<sup>l</sup>, Dardé<sup>l</sup>, Donzé<sup>l</sup>, Dumont-dit-Voité<sup>l</sup>, Duvané<sup>l</sup>, Frané<sup>l</sup>, Ginné<sup>l</sup>, Grisé<sup>l</sup>, Jean-Richard-dit-Bressé<sup>l</sup>, Matthey-des-Borné<sup>l</sup>, Moré<sup>l</sup>, Paré<sup>l</sup>, Pettavé<sup>l</sup>, Rossé<sup>l</sup>, de Sand<sup>ol</sup>-Roy, Sogué<sup>l</sup>, *mais* Gaberel [vient de Gabriel]

-r : Donnie<sup>r</sup>, Monnie<sup>r</sup>

-t : Audet<sup>at</sup>, Baill<sup>ot</sup>, Barbeza<sup>t</sup>, Belleno<sup>t</sup>, Berso<sup>t</sup>, Bugno<sup>t</sup>, Burg<sup>at</sup>, Clod<sup>ot</sup>-Billon, Gauch<sup>at</sup>, Gic<sup>ot</sup>, Gorger<sup>at</sup>, Gretill<sup>at</sup>, Gueno<sup>t</sup>, Huguenin-Bergena<sup>t</sup>, Huguenin-Dezo<sup>t</sup>, Jac<sup>ot</sup>, Jac<sup>ot</sup>-Guillarm<sup>od</sup>, Jeann<sup>ot</sup>, Lesch<sup>ot</sup>, Piage<sup>t</sup>, Till<sup>ot</sup>, Tiss<sup>ot</sup>, Tiss<sup>ot</sup>-dit-Choppi<sup>a</sup>, -z : Ame<sup>z</sup>-Dro<sup>z</sup>, Coul<sup>az</sup>, Degie<sup>z</sup>, Delu<sup>z</sup>/Deluze, Donnie<sup>z</sup>, Dro<sup>z</sup>, Bastard<sup>oz</sup>, Leub<sup>az</sup>, Maccabe<sup>z</sup>, Matthey-Dupra<sup>z</sup>, Sand<sup>oz</sup>, Veluz<sup>at</sup>

Qu'il se l'avoue ou non, tout généalogiste souhaite que le fruit de son travail ne finisse pas avec lui et ne soit pas perdu. La transmission et la conservation du travail généalogique est d'ailleurs un sujet qui préoccupe de plus en plus le milieu des généalogistes, et plusieurs revues ont publié des articles à ce sujet.

Si les recherches dans les archives sont souvent un exercice solitaire, les découvertes que nous faisons méritent néanmoins d'être partagées. Très vite, sur la base de ma propre expérience, j'ai eu conscience qu'à défaut de pouvoir transmettre aux générations qui me suivent la passion qui m'a animée pendant de longues années, il fallait leur laisser une trace écrite de mes recherches. Les fiches, les notes, et même le contenu de notre ordinateur ne leur sera d'aucune aide, parce qu'ils ne sont compréhensibles et utilisables que pour celui ou celle qui les a élaborés. Aujourd'hui, nos enfants ou petits-enfants ne partagent pas notre intérêt pour leurs ancêtres ? Mais demain ou après demain ? Il faut donc leur laisser un écrit qui leur soit réellement destiné personnellement et qu'ils auront à leur disposition le jour où ils le souhaiteront. La question, c'est comment passer le relais et comment s'y prendre ?

### **Définir ce qu'on veut transmettre, et à qui.**

On commencera par définir ses objectifs. S'agit-il de transmettre une généalogie complète, avec les fratries et les alliés ? Une histoire familiale, sur combien de générations ? Une branche (paternelle ou maternelle) de son arbre ou plusieurs branches ? Des histoires de vie ? S'adresse-t-on à sa descendance uniquement ? A la famille élargie ?

Ensuite, le choix du comment se fera en fonction de ses aptitudes et de ses perspectives. Si l'on a plutôt un esprit scientifique, où la logique et la précision prévalent sur le récit, on choisira peut-être d'écrire une chronique familiale complète qui recense toute sa famille. Si l'on est plus dans la relation entre les individus et dans l'affectif, et si l'on aime écrire, on choisira plutôt la forme d'un récit.



### **L'arbre généalogique est un incontournable.**

Il permet de visualiser la géographie familiale. Nos logiciels de généalogie savent très bien faire ça et offrent plusieurs modèles. On peut, par exemple, imprimer des sets de table avec l'arbre familial ou faire un grand mobile pour une fête de famille. On peut offrir un bel arbre comme cadeau de naissance ou d'anniversaire. Mais un arbre – si beau soit-il – sur lequel ne figurent que des patronymes et des dates, risque de ne pas susciter un formidable intérêt dans la famille. L'arbre ne raconte pas l'histoire familiale et ne transmettra qu'une infime partie de nos recherches. Il faut donc *écrire* cette histoire d'une façon ou d'une autre. Transformer la matière brute (nos fiches et nos notes) en un produit fini.

Deux écueils nous guettent dans ce projet : le désir d'en savoir plus et le manque de temps. La recherche est chronophage et elle est souvent hautement addictive ! Plus on cherche, plus on a envie d'en savoir plus et d'aller plus loin. Il y aura toujours un détail qui manque. Inutile d'attendre la fin de nos recherches pour se mettre à écrire, ce moment n'arrivera jamais. Mieux vaut donc écrire une histoire imparfaite, mais qui donnera l'essentiel sur les personnages majeurs de notre histoire familiale, sur ce qui mérite vraiment d'être transmis à nos descendants. Et rien ne nous empêchera de continuer nos recherches.

L'autre écueil, c'est le temps. Et le meilleur conseil qu'on puisse donner, c'est de ne pas attendre *d'avoir le temps* (ce qui risque de ne jamais arriver !) mais *prendre le temps*. Comme dit la pub, « Prenez le temps de vous faire plaisir »... ou de réaliser vos priorités !

### **Mettre en forme et écrire l'histoire familiale.**

Pour cela, on peut s'inspirer de ce que d'autres ont fait avant nous, et choisir parmi plusieurs modèles possibles (on trouvera plusieurs exemples dans la bibliothèque de la SNG) :

La chronique familiale. C'est l'arbre sous une forme rédigée et non pas graphique. Là encore, nos logiciels de généalogie sont une aide appréciable. Ils nous offrent un cadre tout fait, avec lequel on peut prendre des libertés aussi bien dans le contenu que dans la forme, et que l'on peut personnaliser selon ses envies pour en faire la chronique de *sa* famille.

On partira d'un ancêtre ou d'un couple, en le situant dans son contexte historique et dans son village, et on fera de même à chaque génération. On racontera ce qu'on a appris de l'enfance et de la jeunesse, du cadre familial, du métier, des engagements politiques, associatifs ou paroissiaux de ceux qui nous ont précédés, sans oublier les explications nécessaires. Nos petits-enfants savent-ils encore ce qu'est un régent, un justicier ou un ancien d'église ?

On peut écrire de la même manière l'histoire de sa famille à partir d'un village où d'une maison familiale.

Le livre-photo, enrichi de remarques et d'anecdotes est une autre manière de raconter l'histoire de sa famille. Cette alternative offre l'avantage d'associer des photos anciennes, des images d'archives et des commentaires personnalisés. Un livre-photo sur 3 ou 4 générations peut être un cadeau original pour les 20 ans de nos enfants ou petits-enfants. De nombreux sites spécialisés sur internet permettent de concevoir votre album en ligne très facilement, dans le format de votre choix.

Un jeu généalogique. C'est une idée originale proposée dans le numéro spécial de La Revue Française de Généalogie consacré à la transmission de sa généalogie (janvier 2018) pour initier les plus jeunes. A partir de photos de famille, créer un memory, un jeu de familles (dans la famille Dupont, je demande la mère...), ou un puzzle à partir d'une photo de toute la famille. L'association « Généalogie en Corrèze » a inventé un jeu de société « Généalogik »<sup>1</sup> pour jouer en famille (dès 8 ans), un jeu que l'on peut très facilement adapter à sa propre famille.

Les récits de vie. Parce que j'aime écrire, c'est le parti que j'ai pris, celui d'écrire la biographie de mes 2 parents, de mes 4 grands-parents et de mes 8 arrière-grands-parents<sup>2</sup>. Soit 14 biographies. Je me suis immergée dans leur époque, en élargissant mes recherches à l'histoire locale et à la grande histoire pour retrouver le contexte dans lequel ils avaient vécu. Mes arrière-grands-parents alsaciens ont connu la guerre de 1870 et ont changé de nationalité, mon arrière-grand-père parisien a été témoin de la révolution de 1848 et a vécu le siège de Paris en 1871, mes grands-parents et mes parents ont vécu deux guerres mondiales, et je suis la première génération qui n'a pas connu de guerre. J'ai essayé de penser comme eux, et j'ai raconté leur vie comme ça venait, en parlant de mes ancêtres comme j'aurais parlé de mes enfants à des amis. Mon objectif était non seulement d'intéresser mes lecteurs, mais de livrer un récit vivant, facile à lire, et de les faire vibrer.

### **Le moment est venu de se mettre au travail.**

Le gros du travail, qui consiste à rassembler les informations, est déjà fait. Nous avons tout ou presque sous forme de fiches ou dans notre ordinateur. Nous avons collectionné des informations sur l'histoire et les conditions de vie de nos ancêtres, sur le métier qu'ils ont exercé ; nous nous sommes rendus sur les lieux où ils ont vécus, nous avons rassemblé des photos, etc.. La matière est donc là.

Nous avons choisi la forme sous laquelle nous voulons transmettre le fruit de nos recherches en fonction de ce que nous savons ou pouvons ou aimons faire. Il ne reste qu'à se mettre au travail ! Et de même que l'appétit vient en mangeant, la facilité et les idées viendront en créant. C'est le premier pas qui compte, les autres viendront tout seuls !

Créer, inventer, écrire... Quelque soit le modèle choisi (chronique, livre-photo, livre-récit...) souvenons-nous de quelques principes incontournables pour qui veut

---

1 Voir sur internet : <http://genealogieencorreze.eu/genealogik-le-jeu/>

2 « Nos racines familiales » Françoise Favre-Martel – 2017. Peut être emprunté à la bibliothèque de la SNG.

léguer un travail sérieux. Premièrement on évitera de laisser son imagination gamberger là où il y a des lacunes ou de faire des extrapolations hasardeuses. Deuxièmement, il faut toujours citer soigneusement ses sources, quitte à vérifier certaines données en cours de travail. Troisièmement, il ne faut rien cacher. Aucune famille n'est parfaite et l'expérience prouve que les secrets de famille traumatisent plus nos descendants que la vérité, même difficile à révéler. Enfin, tant pis si on tord le cou à certains mythes familiaux, ces belles histoires transmises oralement dans la famille, mais qui n'ont pas résisté à la confrontation des documents d'archives.

Il restera à choisir les illustrations. Plus on recule dans le temps, moins on a de photos. On peut pallier à ce manque en cherchant des alternatives : cartes postales, tableaux d'artistes, images en rapport avec la vie de nos ancêtres. Dans ce cas, il faut juste anticiper sur le type d'impression qu'on choisira (couleurs ou noir et blanc) et penser aux éventuels droits d'auteurs...

Relire et faire relire. Une fois votre projet réalisé, laissez-le reposer un peu, et attentez-vous à la relecture. Il en faudra plusieurs, en se concentrant à chaque fois sur un aspect différent : le contenu, les détails à vérifier, l'orthographe et la grammaire. Il peut être judicieux de demander une relecture à plusieurs personnes, voire à quelqu'un d'extérieur à la famille qui pourra faire des remarques pertinentes.

La mise en page. Si l'on n'est pas un as en informatique et à moins d'avoir choisi un livre-photo à faire sur internet, c'est un travail qui prendra beaucoup de temps et d'énergie ! L'idéal, c'est d'écrire avec Word directement dans le format souhaité (A4 ou autre), en étant attentif aux marges pour la reliure, et de créer des petits fichiers séparés (un pour chaque chapitre). On peut grouper les photos en fin de chapitre (le plus facile) ou les insérer au fur et à mesure dans le texte (plus compliqué avec Word, parce que les photos ont tendance à glisser et bouger).

L'impression. La première chose à faire est de convertir son ou ses fichiers au format PDF. Celui-ci « fige » votre document et vous assure un ouvrage conforme à vos souhaits. Ensuite deux options sont à choix. La photocopie avec une reliure spirale ou une reliure à chaud (format A4) ou l'impression d'un vrai livre (format A5 par ex.).

Pour faire fabriquer un vrai livre en qualité professionnelle, on peut s'adresser à un imprimeur qui travaille en numérique. Vous pouvez demander des conseils et un devis (qui englobe généralement la réalisation de la couverture). Ce mode d'impression permet de commander un petit nombre d'exemplaires et contrairement à ce qu'on pourrait croire, le prix reste très raisonnable.

Une autre solution est de créer son livre sur internet (un peu moins cher parce que l'impression se fait à l'étranger). Mais attention, vous n'aurez pas de conseils personnalisés et vous devrez respecter scrupuleusement les exigences de mise en page de l'éditeur. Il vous faudra aussi faire vous même la couverture en une seule pièce (avant, tranche et arrière). Mais vous aurez peut-être là l'occasion de requérir

la collaboration des jeunes générations qui sont plus à l'aise avec l'informatique...  
et de les intéresser à votre entreprise !

### Conclusion

Je suis intimement convaincue que la transmission fait partie intégrante du travail du généalogiste et que nous sommes des passeurs d'histoires : celui ou celle qui ouvre les volets sur le passé pour que les générations qui nous suivent puissent s'élancer vers l'avenir. C'est à ce prix seulement que nos descendants – qui aujourd'hui regardent notre arbre d'un peu loin – pourront prendre le relais. Alors, continuons à soigner notre arbre familial pour laisser derrière nous un bel arbre que nos successeurs auront plaisir à regarder et à l'ombre duquel il fera bon s'asseoir...



Il y a quelque temps, de nombreux généalogistes ont relayé sur Internet l'initiative d'un généalogiste blogueur américain, qui a décidé de balayer d'un revers de manche vingt années de recherches, et de recommencer son arbre. Comment expliquer qu'après quelques années, certains généalogistes soient atteints par l'étrange besoin d'effacer tout un travail de longue haleine pour le refaire ? On entend souvent dire qu'une généalogie n'est jamais terminée, mais il faut bien reconnaître qu'au fil du temps, les découvertes d'ancêtres directs sont moins nombreuses puisque, forcément, les documents d'archives finissent par manquer. La joie de la découverte, éprouvée lors des premières trouvailles, se fait de plus en plus rare. Pour beaucoup de chercheurs, le moment est alors venu de se fixer de nouveaux défis généalogiques qui soient tout aussi passionnants et valorisants que ceux rencontrés lors des premières recherches, en leur permettant de vérifier des données incertaines, de consulter d'autres sources pour préciser et approfondir leur premier travail.

### **Qualité du travail déjà effectué**

Les généalogistes débutants, voire des plus expérimentés, ont souvent des idées préconçues qui, malheureusement peuvent être sources d'erreurs. Parmi les plus fréquentes, croire qu'une seule graphie est possible pour un nom de famille, ou chercher au hasard un acte de naissance, ou encore penser que toutes les informations trouvées sur Internet sont justes, etc.

*L'impatience du débutant* : sous une apparente facilité, les premières recherches sont certainement les plus difficiles à effectuer. Le manque d'expérience et l'irrésistible envie de découvrir rapidement de nouveaux ancêtres sont parfois des causes d'erreurs dès les premières générations. Une confusion entre deux couples, une homonymie, une erreur de date, et catastrophe, c'est toute une branche qui peut s'écrouler. La fierté de traverser les premières décennies pousse à avancer toujours plus vite, souvent trop vite, en négligeant certaines vérifications. Il suffit d'un blocage qui paraissait insurmontable à l'époque des premières découvertes, ou d'un intérêt soi-disant moindre pour que des individus soient restés dans l'ombre ou que certaines lignées n'aient jamais été explorées totalement.

*Le manque de rigueur* : la mention des sources, c'est-à-dire la provenance des informations, est souvent oubliée dans les fichiers. Quelques années plus tard, en y regardant de plus près, il s'avère parfois que de nombreux événements ne sont pas corroborés par des sources et qu'il peut être difficile de s'y retrouver lorsque certaines filiations doivent être vérifiées.

*Une histoire oubliée* : le but, fixé au départ, de retrouver ses racines a souvent été oublié le long du chemin, et bien des généalogistes découvrent que leur fichier ne raconte pas l'histoire de leur famille, mais l'histoire de familles, souvent trouvées au hasard de recherches dans des généalogies mises en ligne ou lors de la consultation de bases de données. La tentation d'amasser les individus n'ayant pas toujours de liens entre eux a souvent été trop grande.

### **Comment reprendre son arbre ?**

En France, l'idée d'effacer ses données ne convainc pas vraiment et beaucoup ne retiennent que la perte de temps et la complexité d'une nouvelle étude. Pourtant certains généalogistes s'accordent sur la nécessité de vérifier et compléter leurs données, de redécouvrir certains ancêtres, voire même parfois d'épurer leur fichier.

*Vérifier les données* : une nouvelle lecture des actes, avec les connaissances acquises en matière de droit civil ou canonique et de paléographie, peut permettre de découvrir des informations non repérées lors des premières recherches. Par exemple, l'exploitation des témoins qui peut permettre d'effectuer des recoupements familiaux, ou l'étude des signatures qui donne des indications sur le niveau d'alphabétisation des individus, etc.

La mise en ligne des registres d'état civil et paroissiaux par les Archives départementales de la Haute-Saône facilite grandement cette vérification.

*Compléter les données* : la hâte de trouver toujours plus d'ancêtres a parfois conduit à négliger la recherche de certains événements, par exemple un acte de décès ou de sépulture, qui n'aurait à l'époque fait que confirmer une ascendance déjà connue.

C'est peut-être aussi le moment de consulter d'autres sources que l'état civil et de découvrir les recensements de populations, les fiches matricules des ancêtres masculins, les tables de successions et absences ou le contrôle des actes. Tous ces documents sont consultables en ligne sur le site des Archives départementales de la Haute-Saône. La possibilité de consulter des liasses d'actes notariés sur le site de la SALSAS<sup>1</sup> offre également la chance de se plonger au cœur des joies et des peines des familles. Ainsi, une généalogie n'est pas qu'une suite de noms et de dates. Elle devient véritablement le reflet de la vie des générations passées.

Épurer les fichiers : les programmes de généalogie sont un véritable atout pour classer, organiser et restituer une généalogie. Mais ils peuvent vite devenir difficilement gérables lorsque le nombre d'individus enregistré est important. Il n'est pas rare de devoir faire face à des doublons, à des individus non reliés ou à des incohérences. La plupart des programmes, qu'ils soient gratuits ou non, ont des options permettant de gérer efficacement les fichiers.

---

<sup>1</sup> Pour accéder aux actes en ligne, il est nécessaire d'être adhérent et de demander les codes d'accès au webmaster : [webmaster@haute-saone-salsa.fr](mailto:webmaster@haute-saone-salsa.fr)



Mais peut-être que certains généalogistes préféreraient créer un nouveau fichier sur des bases plus saines en indiquant précisément les sources pour chaque événement ainsi qu'en y insérant des anecdotes de l'histoire familiale, grâce aux notes.

Effacer des mois ou des années de travail généalogique est sans doute exagéré, mais une vérification méthodique des recherches déjà effectuées n'est sans doute pas superflue. Le temps est peut-être venu aussi de penser à la transmission de l'histoire familiale et de se consacrer à la rédaction d'un livret retraçant les grands moments de la vie de nos ancêtres...

*Article paru dans « Haute-Saône SALSA n° 104, janvier-avril 2018 » et reproduit avec l'aimable autorisation de son auteur que nous remercions ici.*

## Traces juives dans la ville de la Chaux-de-Fonds

Sortie du samedi 2 juin 2018 sous la conduite de Marc Perrenoud, historien

*Compte-rendu de Françoise Favre*

28 personnes étaient au rendez-vous, donné Place de l'Hôtel de ville, pour aller à la découverte des traces de la présence des Juifs dans la Métropole horlogère. Après une introduction générale, Marc Perrenoud, notre guide nous emmène au bas de la rue Fritz Courvoisier qui, jusqu'en 1867, s'appelait encore « rue des Juifs ». Non parce que des Juifs y résidaient, mais parce que c'est par là qu'arrivaient les marchands et colporteurs juifs venant d'Alsace et faisant commerce de bestiaux, de toiles et de montres. La première trace que nous voyons ici – qui n'est pas forcément la plus ancienne – c'est un panneau publicitaire délavé par le temps, sur la ramée d'une vieille grange elle-même survivante d'une époque révolue : « Levy & C<sup>ie</sup> commerce de chevaux et de bestiaux ».



Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les Juifs sont exclus de la Chaux-de-Fonds et ne peuvent y résider. En 1818 on ne compte que 18 Juifs à la Chaux-de-Fonds. L'opinion générale leur est hostile. On craint une invasion de cette « nation », on redoute les effets néfastes de leur commerce comme de leur religion. Ainsi par exemple en 1817, « on exclut les enfants des juifs des écoles, vu la gêne qu'impose aux instituteurs la croyance des Juifs (...) et les résultats fâcheux que cette croyance pourrait avoir sur les autres écoliers.<sup>1</sup> »

A partir des années 1830, la ville se développe et s'étend peu à peu vers l'ouest. C'est dans cette direction que nous continuons notre promenade. A chaque halte, notre guide raconte comment l'histoire des juifs et des habitants de la ville s'est peu à peu tissée, avec des hauts et des bas. La communauté israélite est fondée en 1833, et un premier lieu de culte est aménagé dans un appartement loué à la rue Jaquet-Droz. Selon les recensements, les Juifs sont 65 en 1844 et 283 en 1860.

<sup>1</sup> Extrait de La Chaux-de-Fonds. Son passé et son présent, 1844. Chapitre sur l'instruction publique.

Mais ce n'est qu'en 1857 que le droit d'établissement leur est enfin accordé. En 1862, les fidèles, à l'étroit dans leur oratoire, font construire une première synagogue rue de la Serre. C'est un bâtiment de deux étages peu différent des constructions voisines et dont il ne reste rien aujourd'hui.



Profitant de l'essor économique de l'industrie horlogère, les Juifs établis commencent à acheter et à vendre des pièces de montres. Ils s'investissent peu à peu dans la production et demandent aux autorités la permission d'acquérir et de construire des immeubles. Ce qui, en 1853, fait réagir trois députés plus ou moins hostiles à cette demande : *« Ce n'est pas au canton de Neuchâtel à prendre l'initiative de mesures plus larges envers les israélites, sous peine de voir son industrie si florissante compromise par les tendances de cette*

*classe.<sup>1</sup>»*. Rue du Rocher, nous nous arrêtons devant un beau bâtiment qui était autrefois la préfecture et la prison de La Chaux-de-Fonds. Là, notre guide nous raconte comment une émeute antisémite est survenue en mai 1861, alors que l'industrie horlogère était en crise. Les leaders de l'émeute avaient été brièvement mis en prison.

Malgré tout, la communauté se renforce et la population juive augmente régulièrement. Les mentalités changent. En 1866, la Constitution fédérale proclame l'égalité des droits et en 1872, la liberté de culte est accordée à tous. Cette même année, la communauté israélite demande aux autorités le droit d'avoir un cimetière particulier, pour que les juifs ne soient plus contraints d'aller enterrer leurs morts en Alsace. Finalement, c'est la commune voisine des Eplatures qui leur cède un terrain jouxtant leur cimetière et leur accorde le droit d'enterrer leurs morts selon leurs rites propres. Nous n'irons pas jusque-là ; mais au fil des rues, les traces laissées par la communauté juive nous sont dévoilées. La situation sociale et économique des Juifs s'améliore et ils contribuent à l'urbanisation de la ville en transformant leurs petits ateliers en fabriques dont certaines sont encore aujourd'hui des fleurons de la ville. Des entreprises commerciales sont aussi créées,

---

1 Procès-verbal du Grand Conseil du 21.11.1853.

comme le magasin de meubles Leitenberg dont les débuts remontent à 1895 avec les activités de Caroline Picard (1853-1947) dont une fille épousa Abraham Leyb Lejtenberg (1888-1966). C'est actuellement la quatrième génération qui dirige ce magasin. En 1900 la population juive est à son apogée et compte 1020 personnes. Après le repas au Café des Arts, moment convivial et occasion d'échanger nos expériences généalogiques, nous nous rendons à la synagogue, devant laquelle nous attend le rabbin Michel Margulies. En entrant, il nous fait remarquer la date qui



figure au-dessus de la porte : 1896, ou 5566 selon le calendrier hébraïque, date de l'inauguration du bâtiment. Nous entrons dans un lieu de culte magnifique, lumineux et plein de couleurs, étonnant à bien des égards comme le souligne T. Combe « *Voyez la*

*synagogue, dont la riche architecture orientale nous transporte à Constantinople, à Grenade ou à Bagdad.*<sup>1</sup> » Pendant près de deux heures – sans qu'on ne voit passer le temps ! – le rabbin nous dévoile toute la symbolique du décor et du mobilier, répondant patiemment à toutes nos questions. La présidente et notre guide ont presque du mal à nous arracher à ce lieu.

Il est temps de continuer notre promenade jusqu'à la « Villa Turque »<sup>2</sup>, construite en 1917 par Charles-Edouard Jeanneret, futur Le Corbusier, pour Anatole Schwob (1874-1932), fabricant d'horlogerie. Tout en redescendant en ville, nous admirons encore quelques lieux emblématiques des familles juives, signe de l'intégration réussie de ces fabricants d'horlogerie qui ont su embellir leur ville d'adoption. On passe notamment devant la villa de Raphy Schwob (1875-1947) et de son épouse Yvonne, née Weill (1889-1982) qui tenait un salon très apprécié par les milieux artistiques. Dans le même quartier, résidait aussi Georges Schwob (1891-1979) qui a joué un rôle considérable dans la Société de musique. Une des familles Schwob a fondé l'entreprise Tavannes Watch qui a été très importante, mais fut « aryanisée »

1 Neuchâtel Pittoresque, Philippe Godet et T. Combe, 1902.

2 Aujourd'hui propriété de la société Ebel.

pendant la Seconde Guerre mondiale. A cette époque, les archivistes suisses ont été amenés à dresser des « certificats d'aryanisme » après avoir dressé des généalogies<sup>1</sup>. Plus bas, on passe devant la villa actuellement occupée par La Chrysalide qui fut construite par Edmond Picard (1853-1914), un des propriétaires de l'entreprise Invicta (le bâtiment construit en 1906 est actuellement le Musée des civilisations de l'Islam). Par la suite, le propriétaire de la villa fut Max Elie Brailowsky (1886-1961), une personnalité caractéristique de ces familles juives originaires d'Europe centrale et de Russie qui s'installent difficilement à La Chaux-de-Fonds à partir du début du XXe siècle. On passe aussi devant la fabrique Juvenia, fondée à Saint-Imier en 1860 par Jacques Didisheim (1834-1889), puis la deuxième fabrique construite par l'entreprise fondée par Achille Hirsch (1847-1927). Au fil des générations et des crises, les membres de cette famille s'éloignèrent de l'horlogerie, mais eurent des activités culturelles et politiques.

Pour faire suite à cette visite, nous aurons l'occasion d'entendre Denise Bovet nous présenter le livre « Mémoire de la communauté juive de la Chaux de Fonds » le lundi 13 août à l'hôtel des associations à Neuchâtel.

Françoise Favre, secrétaire de la SNG

---

1 Aux AEN, on retrouve des traces de ces recherches, notamment dans les « dossiers particuliers ».



### Une bibliothèque riche d'ouvrages intéressants

Sur les rayons de notre bibliothèque se trouvent des livres d'histoire, des livres « savants », des généalogies, des chroniques familiales, des revues... toutes sortes d'ouvrages aux contenus et de genres très divers, qui ont tous un lien avec la généalogie. Ils recèlent des informations historiques ou scientifiques utiles pour comprendre le monde dans lequel nos ancêtres ont évolué, des pistes et des idées pour débloquer ou ouvrir ses propres recherches... et des récits passionnants, résultats des recherches faites par d'autres, mais qui peuvent nous inspirer !

Pendant longtemps, ces ouvrages sont restés sagement sur les rayons de la Bibliothèque de la Ville du Locle où ils sont déposés et où ils ne pouvaient être consultés qu'en salle de lecture...

Mais depuis peu, grâce à l'énorme travail fourni par les bibliothécaires du Locle (qu'ils en soient remerciés ici ! ) qui leur ont donné à chacun une cote et en ont établi le catalogue, nos livres peuvent quitter leurs rayonnages et être empruntés, y compris à distance grâce au prêt inter-bibliothèque.

### Un catalogue accessible sur internet

- Tapez : <http://explore.rero.ch>

- Tapez ensuite dans la case en haut à droite dans le bandeau devant la loupe : LOV SNG

- Cliquez sur la loupe et vous aurez accès au catalogue du Fonds de la SNG.

On peut aussi faire une recherche par auteur ou par titre.

### A titre d'exemple, voici la liste des ouvrages qui nous sont parvenus en 2016 et 2017

#### Ouvrages généraux :

- Thomann Charles : Chronique de la Communauté de La Chaux-de-Fonds sous la domination du roi de Prusse 1701-1848 – Editions du Griffon 1970

- Demole Eugène et Wawre William : Histoire monétaire de Neuchâtel- Société d'Histoire et d'Archéologie -1939

- Chatelain Auguste : Rôle de la Prusse dans le mouvement des royalistes neuchâtelois du 3 septembre 1856 – Editions Attinger -1925

- Documents nouveaux publiés à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de l'incendie de 1794 - La Chaux de Fonds, 1944 – Editions A.D.C sous les auspices du Conseil communal

- Divers auteurs : Le patois neuchâtelois – recueil de dictons et de morceaux en proses et en vers – Editions Wolfrath 1895

- Loew Fernand : Le système des échanges à Neuchâtel au XV<sup>e</sup> siècle – cahier de la Société d’Histoire et l’Archéologie de Neuchâtel – 1966
- Chabloz Fritz : Les sorcières neuchâtelaises – Editions Attinger – 1868
- Perrenoud Raymond : Venise en Août – 21 aquarelles
- Evard Maurice : Laure Guyot, temps de guerre (1939-1942), une Neuchâtelaise dans la tourmente.
- Identités neuchâtelaises, le canton de Neuchâtel au fil de la migration - Cahier de l’Institut neuchâtelais, nouvelle série – 2016

### Documents généalogiques :

- Pinguet Marie-Claude : Elle s’appelait Marie Uranie BOITEUX (6 mars 1806- 20 août 1877)
- Moschard Robin : La famille Moschard et ses alliés - 3
- Favre-Martel Françoise : Nos racines familiales – 14 biographies de nos parents, grands-parents et arrière-grands-parents
- Georges NATUREL et Louisa L’EPPLATTENIER, planteurs aux Nouvelles Hébrides – Catherine Régent in Société d’Etudes Historiques de la Nouvelle Calédonie, 2016 – p. 2 à 31
- Table Alphabétique des nécrologies et notices biographiques contenues dans le Messager Boiteux de Neuchâtel de 1806 à 1950
- Annuaire de la SSEG 2016 vol. 43
- Annuaire de la SSEG 2017 vol. 44 (*contient une recherche approfondie sur la famille DUCOMMUN-dit-Verron faite par Françoise Favre et Charles-Henri Matthey – p.73 à 85*)
- Association Valaisanne d’Etudes généalogiques Bulletin 25 /2016 et 26/2017
- Revue vaudoise de généalogie et d’histoire des familles 2015 : Trajectoires d’architectes vaudois, Douze carrières de constructeurs des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles

### **A lire...**

*Revue de la Société d’Etudes Historiques de la Nouvelle Calédonie, 2016 - p 2 à 31.*

*Georges NATUREL et Louisa L’Eplattenier, planteurs aux Nouvelles Hébrides par Catherine Régent*

L’auteure, descendante de ce couple parti du Val de Ruz vivre aux Nouvelles Hébrides à l’aube du XX<sup>e</sup> siècle, nous raconte l’histoire étonnante de sa famille, « *ces Robinson suisses* » comme elle les appelle. Ce long article complète ce qu’elle avait écrit pour le Bulletin de la SNG /Bulletin 52/août 2015). A emprunter à la Bibliothèque du Locle (Fonds de la SNG) .

## Programme 2018

Nous vous rappelons les dernières activités de notre société pour cette année, et nous serons heureux de vous y rencontrer. A bientôt

Les détails particuliers vous seront communiqués en temps utile.



Lors de la préparation du programme 2018, la date du souper annuel a été imprimée à la date du vendredi 1<sup>er</sup> décembre... Pour dissiper tout malentendu, nous précisons donc que la date exacte est bien le **vendredi 30 novembre**. A bientôt

### Programme 2018

<i>Date</i>	<i>Programme</i>	<i>Lieu</i>	<i>Responsable</i>
Samedi 27 janvier 2018	Assemblée générale	Cernier Evologia	Comité
Lundi 19 mars à 19h30	Comment valoriser et transmettre ses recherches Françoise Favre	Neuchâtel Hôtel des associations	Comité
Samedi 2 juin	Balade à travers La Chaux-de- Fonds, sur les traces des familles juives	La Chaux-de Fonds	Comité
Lundi 13 août à 19h30	Conférence sur le livre « Mémoire de la communauté juive de La Chaux-de-Fonds » par Denise Bovet	Neuchâtel Hôtel des associations	Comité
Samedi 6 octobre	Visite des archives cantonales du canton de Vaud	Lausanne	Comité
Vendredi 30 novembre 19h00	Souper de fin d'année	Peseux	Comité
Samedi 26 janvier 2019	Assemblée générale	Lieu à définir	Comité